

CHAMPIONNAT DE BRETAGNE PAR EQUIPES

1^{ère} DIVISION – SENIORS MESSIEURS

Mardi 13 JUIN 2017 - Golf de CORNOUAILLE

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète le "règlement spécifique des épreuves organisées par la Ligue de Bretagne" de l'année en cours.

Les conditions de ce règlement particulier priment celles du règlement spécifique des épreuves organisées par la Ligue de Bretagne.

PARTICIPATION AU CHAMPIONNAT DE BRETAGNE

Clubs appartenant à la 1^{ère} Division :

VAL-QUEVEN	DINARD	RENNES	CICE-BLOSSAC
BREST-IROISE	ODET	LES ORMES	SAINT-LAURENT
LA FRESLONNIERE	ST MALO	CARANTEC	PLOEMEUR-OCEAN
CORNOUAILLE	AJONCS D'OR	RIMAISSON	PEN-AR-BED

Pour les équipiers : ouvert aux joueurs ayant 50 ans ou plus la veille de l'épreuve et ayant un Index inférieur ou égal à 21,4 à la date limite d'inscription.

Qualification pour la Promotion interrégionale : Les championnats de Bretagne par équipes 1^{ère} et 2^{ème} division "Seniors Messieurs" constituent des épreuves qualificatives pour les clubs n'évoluant pas déjà en Division nationale et qui souhaitent accéder à la Promotion interrégionale. La Ligue de Bretagne dispose d'un quota de **6 places** pour participer à la Promotion interrégionale "Seniors-Messieurs" 2017. Afin de procéder à l'attribution de ces places, il sera créé 2 groupes de classement à l'issue des championnats de Bretagne 1^{ère} et 2^{ème} division. Le 1^{er} groupe comprendra les 12 premiers clubs du classement de 1^{ère} division ainsi qu'à la suite, les 4 premiers clubs montant de 2^{ème} division. Le 2^{ème} groupe comprendra les 4 clubs descendant de 1^{ère} division ainsi qu'à la suite, le reliquat du classement de 2^{ème} division. Les 6 places disponibles pour la Promotion interrégionale "Seniors-Messieurs" seront attribuées en priorité aux meilleurs clubs éligibles du 1^{er} groupe de classement puis si le quota n'est pas atteint, aux meilleurs clubs éligibles du 2^{ème} groupe.

Note : Toute équipe ayant déclaré forfait pour le championnat de Bretagne par équipes sera classée en dernière position de sa division et ne pourra pas participer à la Promotion interrégionale.

FORME DE JEU

Un seul tour : 6 simples / stroke play / 18 trous - Les 5 meilleurs scores "Bruts" sont retenus.

Marques de départ : repères jaunes

Classement : addition des 5 meilleurs scores.

Départage : Par comparaison des cartes non retenues, puis si besoin des meilleures cartes, puis des secondes meilleures cartes, etc. (cf. § 9-2 du Règlement spécifique de la Ligue).

Mouvements en Divisions Régionales : Les équipes classées de 13 à 16 descendent en 2^{ème} division.

Note : L'équipe proclamée "Championne de Bretagne de l'année" sera exclusivement issue de la 1^{ère} Division.

DEPARTS ET ORDRE de JEU

- ♦ **Le tirage des départs** est fait dans l'ordre des résultats de l'année précédente. Les clubs accédant de la 2^{ème} Division sont classés à la suite.
- ♦ **Ordre de jeu** : Les joueurs portés sur la fiche de composition d'équipe pourront jouer dans un ordre quelconque (défini par leur capitaine d'équipe) en se présentant aux départs prévus pour leur équipe.

INTEMPERIES ET CIRCONSTANCES EXEPTIONNELLES

Dans le cas où le déroulement du championnat de Bretagne par équipes serait perturbé par des intempéries ou toute autre circonstance exceptionnelle, les impératifs suivants devront être respectés :

L'achèvement du tour doit être recherché. Si le tour n'a pas pu être achevé, un classement sera établi en prenant en compte le score des joueurs appartenant aux vagues ayant fini le tour, à la condition que la moitié au moins des vagues du tour soit rentrée. Dans le cas contraire les titres et trophées associés à cet évènement ne seront pas attribués et le championnat sera annulé ou reporté.

Note : Il n'y a pas de mise à l'écart du plus mauvais score de chaque équipe dans un tour inachevé qui compte pour le classement (tous les scores des vagues ayant terminé ce tour inachevé sont pris en compte).

Remarque : En cas d'impossibilité d'entériner le résultat du championnat de Bretagne par équipes "1^{ère} division Seniors Messieurs" avant la date limite d'inscription à la "Promotion interrégionale" de l'année en cours, la sélection des équipes pour cette compétition se fera selon les modalités suivantes :

- 1- Prise en compte des scores des seules vagues rentrées ou de la seule vague rentrée.
- 2- A défaut de vague rentrée, le classement de l'année précédente sera pris en compte.

ENGAGEMENT

MODALITES des INSCRIPTIONS :

L'inscription se fait en 3 étapes :

1. Le club adresse un chèque ou un virement à la ligue (voir les coordonnées bancaire dans Vade-Mecum 2017) 15 jours pleins avant le 1^{er} jour de l'épreuve
2. la ligue **ouvre l'accès à l'EXTRANET** aux clubs à jour du paiement
3. les AS de clubs doivent inscrire leurs joueurs 7 jours pleins avant le 1^{er} jour de l'épreuve.

SEULS les CLUBS en 1^{ère} DIVISION seront préinscrits sur l'EXTRANET à condition qu'ils aient suivi la procédure d'inscription décrite ci-dessus.

Droits d'engagement : 130 €uros.

- ♦ **Rappel** : le nombre maximum d'équipiers pouvant être inscrits est égal au double du nombre d'équipiers qui joueront en stroke-play.

REMISE DES PRIX

30 minutes environ après la fin de l'épreuve au Club-House du Golf